



RAPPORT D'AUDIT D'ACCESSIBILITE

PORTAIL DES MARCHES PUBLICS

23/03/2023

Table des matières

Introduction	3
Échantillon	3
Échantillon de l'audit	3
Environnement de test (base de référence)	4
Environnement de test — ordinateur	4
Environnement de test — mobile	4
Accessibilité des pages auditées	5
Conformité RGAA 4.1 du site	5
Conformité pour chaque niveau	5
Moyenne par pages	6
Moyenne par thématiques	6
Impacts utilisateurs	7
Contenus dérogés	7
Note sur le relevé des non-conformités	7
Avis	8
Annexe technique	8
Couleurs	8
Éléments obligatoires	10
Présentation de l'information	10
Consultation	11

Introduction

Ce rapport accompagne le relevé d'audit effectué sur le site « [Portail des marchés publics](#) ».

La méthodologie d'audit employée repose sur le référentiel RGAA 4.1, consultable à l'adresse suivante : <https://accessibilite.public.lu/fr/rgaa4.1/criteres.html>

L'audit a été réalisé au moyen de l'utilisation de navigateurs web et d'outils spécialisés. Des tests de restitution ont également été effectués conformément à la base de référence définie par le RGAA 4.1.

Échantillon

L'audit a porté sur un échantillon de 14 pages pour le niveau double A (AA) :

Échantillon de l'audit

N° page	Titre de la page	URL
P01	Accueil	https://marches.public.lu/fr.html
P02	Mentions légales	https://marches.public.lu/fr/support/aspects-legaux.html
P03	Contact	https://marches.public.lu/fr/support/contact.html
P04	Accessibilité	https://marches.public.lu/fr/support/accessibilite.html
P05	Plan du site	https://marches.public.lu/fr/support/plan.html
P06	Résultats de recherche ("avis")	https://marches.public.lu/fr/support/recherche.html?q=avis
P07	Procédures – Types de procédures	https://marches.public.lu/fr/procedures/types-procedures.html
P08	Actualités – 2022	https://marches.public.lu/fr/actualites.html?r=f%2Faem_first_released%2F2022&
P09	Législation – Marchés publics	https://marches.public.lu/fr/legislation/marches-publics.html
P10	Formulaires	https://marches.public.lu/fr/formulaires.html

P11	Lignes conductrices	https://marches.public.lu/fr/principes-generaux/lignes-conductrices.html
P12	Acteurs — Commissions des soumissions	https://marches.public.lu/fr/acteurs/commission.html
P13	Abonnements	https://marches.public.lu/fr/support/abonnements.html
P14	Glossaire	https://marches.public.lu/fr/glossaire.html

Environnement de test (base de référence)

Quelques critères RGAA, notamment ceux de la thématique JavaScript, incluent des tests de restitution à effectuer sur des technologies d'assistance associées à des navigateurs et des systèmes d'exploitation. Pour qu'un dispositif HTML/WAI-ARIA ou son alternative soit considéré comme compatible avec l'accessibilité, il faut qu'il soit pleinement fonctionnel, en termes de restitution et de fonctionnalités sur certaines combinaisons. Vous trouverez une explication détaillée de cet [environnement de tests dans le document du RGAA 4.1](#).

Nous détaillons ci-dessous la base de référence utilisée pour réaliser les tests de restitution des composants du site.

Environnement de test — ordinateur

Environnement de test (environnement de bureau)	
Technologie d'assistance	Navigateur
NVDA 2022.2	Firefox 106
JAWS 2022	Firefox 106
VoiceOver (macOS Monterey version 12.5)	Safari 15.6

Environnement de test — mobile

Environnement de test (environnement mobile)		
Système d'exploitation	Technologie d'assistance	Navigateur
Android natif 12	TalkBack (dernière version)	Chrome 104
iOS 15.5	VoiceOver	Safari

Accessibilité des pages auditées

Le site présente un bon niveau général d'accessibilité.

Le niveau de conformité relevé atteint 88,89 % de conformité sur l'ensemble des pages auditées, avec 87,18 % de conformité au niveau simple A (A) et 93,93 % de conformité au niveau double A (AA).

Le site est partiellement conforme.

Conformité RGAA 4.1 du site

Conformité RGAA 4.1		
	Conforme	Non conforme
A	87,18 %	12,82%
AA (légal)	88,89%	11,11%

Note sur le calcul de conformité

La conformité globale (Tableau « Conformité RGAA 4.1 ») est calculée de la manière suivante : $C / (C+NC)$. C'est le nombre de critères conformes et NC le nombre de critères non conformes.

C'est ce nombre qui constitue la référence légale. Il représente le taux de conformité de l'échantillon.

Il est normal que le taux de conformité global diffère sensiblement du taux de conformité par page. En effet, un critère NC (non conforme) sur une page rend le critère non conforme sur l'ensemble de l'échantillon.

Pour qu'un site soit conforme (100 % des critères applicables sont conformes au niveau AA), il est nécessaire que le taux de conformité par page équivaille à 100 %.

Conformité pour chaque niveau

Conformité pour chaque niveau		
	Conforme	Non conforme
A	87,18 %	12,82%
AA	93,33 %	6,67%

Moyenne par pages

N° page	Titre de la page	% C
P01	Accueil	92,68%
P02	Mention légales	97,30%
P03	Contact	97,67%
P04	Accessibilité	97,06%
P05	Plan du site	100%
P06	Résultats de recherche ("avis")	90,24%
P07	Procédures - Types de procédures	96,97%
P08	Actualités - 2022	91,89%
P09	Législation - Marchés publics	97,06%
P10	Formulaires	97,06%
P11	Principes généraux - Lignes directrices	100%
P12	Acteurs - Commission des soumissions	97,06%
P13	Abonnements	97,14%
P14	Glossaire	94,29%

Moyenne par thématiques

Thématiques	C	NC
Images	100 %	0 %
Couleurs	33 %	67 %
Liens	100 %	0 %
Script	100 %	0 %

Éléments obligatoires	86 %	14 %
Structuration	100 %	0 %
Présentation	92 %	8 %
Formulaires	100 %	0 %
Navigaton	90 %	10 %
Consultation	75 %	25 %

Impacts utilisateurs

Les principales personnes impactées sont les personnes aveugles, malvoyantes et celles qui naviguent au clavier. Les problèmes liés aux contrastes, aux éléments obligatoires ou encore à la présentation et aux documents en téléchargement peuvent rendre difficile l'utilisation du site par ces utilisateurs.

Contenus dérogés

La dérogation est un moyen d'exclure du champ d'application du référentiel des contenus particuliers. Les cas de dérogations sont très encadrés, vous en trouverez le détail dans le [guide des dérogations](#).

Les contenus suivants n'entrent pas dans le calcul de la conformité ni dans le périmètre des éléments à rendre accessibles, ils sont dérogés :

- Les sous-menus de navigation ne sont pas utilisables au clavier. La page [Plan du site](#) fournit une alternative.
- La structure de la page ou la structuration de certaines listes sur lesquelles Marchés Publics ne peut pas intervenir ;
- Des changements de langue ne sont pas déclarés sur certains termes anglais, allemand ou luxembourgeois (flux fourni par un service tiers) ;
- Certains documents bureautiques émis par des services tiers.

Droit à la compensation

Les dérogations émises notamment pour charge disproportionnée demandent en contrepartie la mise en place d'un moyen de compensation pour les utilisateurs. Pour les documents bureautiques par exemple, vous devez fournir un moyen à l'utilisateur de demander une version accessible d'un document s'il en a besoin. Cela peut être un mail ou un formulaire de contact.

Note sur le relevé des non-conformités

Ne sont cités dans ce rapport que quelques exemples issus du relevé des non-conformités.

De plus, toutes les occurrences d'une non-conformité ne sont pas listées dans le relevé. Par exemple : les erreurs de structure ou les erreurs de contrastes sont signalées lors de leur première occurrence, mais le relevé ne mentionne pas la récurrence.

Avis

Les non-conformités les plus bloquantes pour les utilisateurs concernent :

- La visibilité de la prise de focus.
- Certains documents bureautiques émis par Marchés publics.

Ce sont donc ces points qui devront nécessiter une attention toute particulière et qui demanderont le plus d'efforts.

Annexe technique

Couleurs

Recommandation

Ne pas donner l'information uniquement par la couleur et utiliser des contrastes de couleurs suffisamment élevés pour les textes et les composants d'interface.

Contrastes des textes

Plusieurs couleurs présentent un rapport de contraste insuffisant, ce qui peut poser problème aux personnes déficientes visuelles qui ont des difficultés à percevoir les couleurs ou les contrastes.

Rapports de contrastes définis par le RGAA

Pour les textes qui ont une taille de police calculée inférieure à 24px sans effet de graisse ou une taille de police calculée inférieure à 18,5px avec effet de graisse, le rapport de contraste entre la couleur du texte (y compris le texte en image) et son arrière-plan doit être de **4.5:1**, au moins.

Pour les textes qui ont une taille de police calculée supérieure ou égale à 24px sans effet de graisse ou une taille de police calculée supérieure ou égale à 18,5px avec effet de graisse, le rapport de contraste entre la couleur du texte (y compris le texte en image) et son arrière-plan doit être de **3:1**, au moins.

Vous pouvez foncer les couleurs pour obtenir le rapport de contraste exigé.

Si la charte graphique ne peut être modifiée, fournissez une méthode aux utilisateurs pour consulter le site avec des contrastes suffisants. Ceci peut être réalisé simplement avec une fonctionnalité JavaScript et une surcharge CSS des couleurs.

Vous pouvez voir un exemple de ce type de mécanisme sur le site sncf.com. Dans les réglages d'accessibilité, vous trouverez une option qui permet d'afficher le site avec des contrastes renforcés et inversés.

Constats sur le site

COVID-19 ET SUITES

Veillez trouver ci-dessous des informations relatives aux marchés publics dans le cadre de la pandémie COVID-19 et des suites.

[Communication du 31/03/2022 \(hausse des prix des matériaux et disponibilité du matériel\) \(PDF\)](#)

[Communication du 27/08/2021 \(évolution des prix\)\(PDF\)](#)

[Communication du 27/08/2021 \(disponibilité du matériel\)\(PDF\)](#)

[Note du 23/03/2020 COVID-19 \(PDF\)](#)

[Note du 20/04/2020 COVID-19 \(PDF\)](#)

[Note du 14/05/2020 COVID-19 \(PDF\)](#)

[Communication du 19 août 2022 en matière de marchés publics « Sanctions à l'encontre des entités russes »](#)
[19/08/2022](#)

Dans le contexte des sanctions décidées au niveau communautaire à l'encontre de la fédération de Russie suite à la guerre en Ukraine, une disposition relative aux marchés publics a été adoptée.

Support > Contact

CONTACT - ERREUR

Remplissez le formulaire ci-dessous pour signaler un problème ou poser une question. Configurez les erreurs et renvoyez vos informations.

Les champs marqués d'une étoile (*) sont obligatoires.

Nom *


* Ce champ est obligatoire

Prénom *

* Ce champ est obligatoire

Organisation

Fonction




Dans plusieurs pages ([Accueil](#) ou [Contact](#), par exemple), les textes des encarts ou les textes gris clair de certaines dates ne sont pas assez contrastés par rapport à l'arrière-plan.

Dans la page [Contact](#), le contraste entre la couleur rouge des astérisques et des messages d'erreur n'est pas non plus suffisant.

Contraste des composants d'interface

Les composants d'interface, les illustrations porteuses d'information ou encore les mises en couleurs porteuses d'information doivent être suffisamment contrastés pour être perçus par les utilisateurs ayant des troubles de perception des couleurs. Par exemple, une icône porteuse d'information devra avoir un rapport de contraste avec la couleur de fond de 3. De même, pour un champ de saisie de formulaire, dont la zone active est matérialisée par sa bordure, alors la couleur de cette bordure devra avoir un rapport de contraste de 3 avec la couleur de fond de la page.

Constats sur le site



Nom *

Type(s) -

- Acteurs (4)
- Actualités (11)
- Formulaires (1)
- Glossaire (4)
- Législation (4)
- PMP - Agent (2)
- Principes Généraux (1)
- Procédures (19)

On trouve sur le site quelques composants pour lesquels les contrastes ne sont pas suffisants, par exemple :

- le bouton de retour en haut de page lorsqu'il est positionné sur la zone du pied de page,
- le champ de recherche présent en en-tête des pages ou les champs de saisie dans la page [Contact](#),
- les boutons radio dans la page [Résultats de recherche](#) ou [Actualités](#).

Éléments obligatoires

Recommandation

Vérifier que chaque page web a un code valide selon le [type de document](#), un [titre](#) pertinent et une indication de [langue par défaut](#). Vérifier que les balises ne sont pas utilisées [uniquement à des fins de présentation](#), que les changements de langues et de direction de sens de lecture sont indiqués.

Balises utilisées à des fins de présentation

Les éléments de structure HTML ont chacun une sémantique particulière (paragraphe, titre, image, lien, etc.). **Si les éléments sont mal employés** (détournés de leur utilité première), cela peut poser des **problèmes aux utilisateurs qui naviguent à l'aide d'une technologie d'assistance (lecteur d'écran, plug-in...)**. En effet, les technologies d'assistance disposent de raccourcis permettant de naviguer rapidement entre certains types d'éléments (paragrapes, titres, listes, etc.). Si ces éléments sont mal employés, les utilisateurs ne peuvent pas utiliser ces fonctionnalités de repère et de navigation dans le contenu.

Constats sur le site



Dans certaines pages du site on trouve des textes uniquement structurés dans des balises `div` ou `span` sans valeur sémantique. C'est, par exemple, le cas dans les pages [Accessibilité](#), [Résultats de recherche](#) ou [Type de commission](#).

Présentation de l'information

Recommandation

Utiliser des [feuilles de styles](#) pour contrôler la [présentation de l'information](#). Vérifier l'effet de l'agrandissement des [tailles des caractères](#) sur la lisibilité. S'assurer que les liens sont correctement identifiables, que la [prise de focus](#) est signalée, que l'interlignage est suffisant et donner la possibilité à l'utilisateur de contrôler la justification des textes. S'assurer que les textes cachés sont [correctement restitués](#) et que l'information n'est pas donnée uniquement par la forme ou la position d'un élément. S'assurer que les contenus sont lisibles et utilisables dans une fenêtre de largeur réduite. Veiller à ce que l'application de paramètres typographiques n'entraîne pas la perte de contenu ou de fonctionnalité. S'assurer que les contenus qui apparaissent au survol et à la prise de focus puissent être contrôlés par l'utilisateur.

Visibilité de la prise de focus

Les personnes avec un **handicap moteur qui naviguent au clavier** peuvent rencontrer des difficultés considérables à utiliser du contenu **si elles ne sont pas en mesure de repérer l'indication visuelle du focus** et ses déplacements.

Constats sur le site

Type(s)	Année(s)
<input type="radio"/> Acteurs (4)	<input type="radio"/> 2022 (2)
<input type="radio"/> Actualités (11)	<input type="radio"/> 2021 (3)
<input type="radio"/> Formulaires (1)	<input type="radio"/> 2020 (4)
<input type="radio"/> Glossaire (4)	<input type="radio"/> 2019 (7)
<input type="radio"/> Législation (4)	<input type="radio"/> 2018 (5)
<input type="radio"/> PMP - Agent (2)	<input type="radio"/> 2016 (3)
<input type="radio"/> Principes Généraux (1)	<input type="radio"/> 2013 (3)
<input type="radio"/> Procédures (19)	<input type="radio"/> 2011 (1)

Dans les pages des [résultats de recherches](#) ou [Actualités](#), la prise de focus n'est pas visible sur le déclencheur du dépliant "Type(s)" ou "Année(s)".



De plus, elle est difficilement perceptible en pied de page ou dans le sommaire d'ancres de la page [Glossaire](#), en raison du trop faible contraste avec la couleur de l'arrière-plan dans cette zone.

Consultation

Recommandation

Vérifier que l'utilisateur a le contrôle des [procédés de rafraîchissement](#), des [changements brusques de luminosité](#), des ouvertures de nouvelles fenêtres et des [contenus en mouvement ou clignotants](#). Ne pas faire dépendre l'accomplissement d'une tâche d'une limite de temps sauf si elle est essentielle et s'assurer que les données saisies sont récupérées après une interruption de session authentifiée. Proposer des [versions accessibles](#) ou rendre accessibles les documents en téléchargement. S'assurer que la consultation n'est pas dépendante de l'orientation de l'écran. Toujours proposer un [geste simple](#) en alternative d'un [geste complexe](#) permettant de réaliser une action.

Documents en téléchargement

Assurez-vous que chaque document soit **accessible** (cf. les [Guides de créations de documents bureautiques accessibles](#)), ou qu'il dispose d'une **alternative accessible proposant le même contenu** (par exemple, une version HTML correctement structurée).

Constats sur le site

Le présent document n'a qu'une valeur indicative et le Portail des Marchés publics ne peut pas être rendu responsable en cas de divergence avec le texte de l'annexe IV, telle qu'il est énoncé dans la version de la directive 2014/24/UE publiée au JOUE, consultable à partir du lien suivant : <http://data.europa.eu/eli/dir/2014/24/4>
Il importe par ailleurs de souligner qu'en vertu de l'article 202 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018, l'annexe IV de la directive 2014/24/UE est susceptible d'être modifiée par des actes délégués de la Commission européenne, auquel cas, le ministre publiera (en application de l'article 273 du même règlement grand-ducal) un avis au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, renseignant sur les modifications ainsi intervenues, en y ajoutant une référence à l'acte publié au Journal officiel de l'Union européenne.

ANNEXE IV (de la directive 2014/24/UE)

visée à l'article 202 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics

EXIGENCES RELATIVES AUX OUTILS ET DISPOSITIFS DE RÉCEPTION ÉLECTRONIQUE DES OFFRES, DES DEMANDES DE PARTICIPATION AINSI QU'É DES PLANS ET PROJETS DANS LE CADRE DES CONCOURS

Les outils et dispositifs de réception électronique des offres, des demandes de participation, ainsi que des plans et projets, doivent au moins garantir, par les moyens techniques et procédures appropriés, que:

- a) l'heure et la date exactes de la réception des offres, des demandes de participation et de la soumission des plans et projets peuvent être déterminées avec précision;
- b) il peut être raisonnablement assuré que personne ne peut avoir accès aux données transmises en vertu des présentes exigences avant les dates limites spécifiées;
- c) seules les personnes autorisées peuvent fixer ou modifier les dates de l'ouverture des données reçues;

The image shows a screenshot of a document titled "Fiche de saisine pour la Commission des Soumissions". The document is a form with two main sections:

- 1. Coordonnées du demandeur**
Adresse :
Téléphone/Télex/adresse électronique :
- 2. Personne gestionnaire du dossier / personne de contact auprès du demandeur**
Adresse :
Téléphone/Télex/adresse électronique :

Dans la page [Législation — marchés publics](#), on trouve des documents bureautiques au format PDF qui présentent des erreurs de contrastes ou de structure.

On trouve également une fiche de saisine au format doc pour laquelle il manque un titre de niveau 1 (page [Formulaires](#)).